

Administration communale

Heures d'ouverture des bureaux : lundi - vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00

Secrétariat communal, rue du Centre 2, case postale 176, 1752 Villars-sur-Glâne 1
Tél. 026 408 33 33 / fax 026 408 33 39 / e-mail secretariat@villars-sur-glane.ch

Contrôle des habitants, tél. 026 408 33 40 / fax 026 408 33 39 / e-mail habitants@villars-sur-glane.ch

Service des écoles - secrétariat, tél. 026 408 33 70 / fax 026 408 33 79 / ecoles@villars-sur-glane.ch

Service des finances, tél. 026 408 33 20 / fax 026 408 33 39 / e-mail finances@villars-sur-glane.ch

Service social, tél. 026 408 33 80 / fax 026 408 33 89 / e-mail social@villars-sur-glane.ch

Services techniques, route de Chandolan 1, case postale 176, 1752 Villars-sur-Glâne 1
Tél. 026 408 32 00 / fax 026 408 32 09 / e-mail technique@villars-sur-glane.ch

Police intercommunale, route de Chandolan 1, 1752 Villars-sur-Glâne
tél. 026 407 78 17 police.intercommunale@acopol.ch

Bulletin communal - Transmission des données

Pour demander l'inscription d'une date de manifestation dans le mémento, envoyer toutes les informations utiles (date, horaire, lieu, nom de l'organisateur) au secretariat@villars-sur-glane.ch.

Date limite d'envoi pour le bulletin communal du mois d'avril 2010 : 5 avril 2010

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et restons volontiers à disposition en cas de questions.

Votre secrétariat communal



Photos couverture : Keren Bisaz, Mirages photographie,
Villars-sur-Glâne

Conception graphique couverture et impression :
Imprimerie MTL, Villars-sur-Glâne

Introduction des deux degrés de classe enfantine

Dans sa séance du 4 février 2010, le conseil général a accepté la mise en place de 7 pavillons scolaires de qualité pour l'introduction des deux années de classe enfantine. Notre Commune les introduira donc à la rentrée 2010-2011.

Le 5 septembre 2008, le Grand Conseil a modifié la loi scolaire en introduisant une année d'école enfantine supplémentaire et en rendant les deux années enfantines obligatoires. N'ayant pas fait l'objet d'un référendum à l'échéance du 13 octobre 2008, **cette loi est entrée en force le 1^{er} août 2009**. Un refus d'HarmoS lors de la votation de ce printemps ne changera rien à cette obligation. Les communes doivent répondre aux exigences de cette introduction, au plus tard pour la rentrée 2013-2014.



Christiane Savoy
Conseillère comm

De nombreuses directives ont été édictées par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) au sujet des horaires. Le modèle choisi par la DICS impose des classes à deux degrés et l'obligation d'avoir un horaire bloc identique à celui de l'école primaire. Les enfants qui entreront à l'école enfantine auront donc le même horaire que celui des classes primaires, à savoir, pour notre commune, **de 08.15 h à 11.30 h et de 13.45 h à 15.55 h**. La Commission scolaire a décidé de ne pas bouleverser l'horaire actuel des classes primaires.

Au sein des cours blocs, d'autres exigences sont posées par la DICS dont un nombre de 22 à 24 unités de 50 minutes pour les 2EE, 12 à 14 unités pour les 1EE et 8 à 10 unités en commun et un total de 28 unités pour l'enseignant/e. Des renseignements plus précis parviendront par courrier aux parents concernés dans quelques semaines. En effet, nous avons pu lire dans la Liberté du 21 janvier que pour Mme Chassot *"il n'y aura guère de problèmes pour enlever une ou deux unités d'enseignement"*. Nous voulons attendre sa détermination avant de finaliser l'horaire détaillé des classes enfantines.

D'autres paramètres ont été également modifiés. Les enfants nés entre le 1^{er} août d'une année civile et le 31 juillet de l'année suivante entreront à l'école enfantine et non plus du 1^{er} mai au 30 avril comme par le passé. Pour la rentrée 2010/2011, il y aura un régime transitoire pour les grands. **Ce sont donc les enfants nés entre le 1^{er} mai 2004 et le 31 juillet 2005 qui entreront en 2^e EE. Les enfants nés entre le 1^{er} août 2005 et le 31 juillet 2006 entreront en 1^e EE.** Tous les parents concernés recevront un formulaire d'inscription qu'ils devront renvoyer au Service des écoles jusqu'au 30 mars 2010.

Les entrées anticipées à l'école enfantine n'existeront plus. Il sera toutefois possible de retarder l'entrée à l'école enfantine selon les modifications de l'Art.2 du RLS (règlement d'exécution de la loi scolaire) *"Les parents peuvent adresser, jusqu'au 30 avril, une déclaration écrite à l'inspecteur scolaire afin de reporter l'âge d'entrée de leur enfant à l'école obligatoire lorsque des circonstances particulières le justifient. Constituent notamment des circonstances particulières un accident ou une maladie grave de l'enfant ou le fait que celui-ci n'ait pas atteint une maturité suffisante. L'inspecteur scolaire s'entretient avec les parents avant d'accorder par écrit la dérogation"*. Il est important de savoir que cette démarche repoussera la date d'entrée à l'école enfantine, mais que l'enfant devra tout de même effectuer les deux années prévues. Le cursus de l'école obligatoire comprendra donc 11 degrés (2 d'EE, 6 d'EP et 3 de CO).

Pour les enfants qui commencent leur scolarité obligatoire en 1EE, le choix de la langue de la scolarité obligatoire doit se faire à ce moment-là; il ne pourra plus se faire au moment de l'entrée en 1P.

Tout changement implique une certaine crainte devant la nouveauté. On peut être pour ou contre une scolarité à 4 ans et comprendre les arguments des uns et des autres. Cependant, relevons que les classes à deux degrés, dans lesquelles tous les enfants ne seront réunis que pour 8 à 10 unités, offrent à l'enseignant/e l'opportunité d'effectuer la majeure partie de son travail avec de petits effectifs (11 à 12 élèves). Ceci permettra une approche beaucoup plus individualisée de chaque enfant, un dépistage plus précoce d'éventuels problèmes et leur prise en charge par les services auxiliaires (psychologie, logopédie et psychomotricité).

Les écoles maternelles continueront, comme par le passé, à accueillir les enfants de 2 à 4 ans.

Chers parents, ayez confiance dans la capacité d'adaptation de vos enfants, dans la motivation des enseignantes à relever ce défi. Nous sommes persuadés que ces deux années d'école enfantine seront bénéfiques en permettant à chaque enfant, quel que soit son milieu, de bénéficier plus tôt d'un éveil au savoir.

Christiane Savoy
Conseillère communale
Présidente de la Commission scolaire

Politique communale

Conseil général

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, le Conseil général a :

- approuvé la modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) ;
- procédé à la dissolution de l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles « Coriolis Promotion » ;
- approuvé le budget 2010.

Les séances du Conseil général, pour l'année 2010, ont été fixées aux 4 février, 27 mai, 30 septembre et 9 décembre. Elles ont lieu à 19h30 à la Grange et sont ouvertes au public. L'ordre du jour peut être téléchargé sur le site internet communal www.villars-sur-glane.ch.

Les fusions intercommunales

Le point de vue de la Commission pour les fusions intercommunales (COFI)

Cela fait près de 10 ans que l'on parle concrètement de fusion dans notre commune. A ce jour pourtant, les fiançailles n'ont pas abouti. Il y eut les fréquentations avec Matran entre 2000 et 2004. En 2007, avec l'initiative « Fusion 2011 », un projet de ménage à cinq fut envisagé, comprenant Villars-sur-Glâne, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot et Corminboeuf. Au mois de mai 2009, les Conseils communaux de ces communes, auxquels s'est ajouté celui de Marly, ont pris le relais par une convention par laquelle ils se sont engagés dans un processus de discussion en vue d'une fusion à l'horizon 2016.

Le constat est clair : malgré le nombre d'initiatives, aucune n'a abouti à ce jour.

Fort de ce constat, le Conseil général de notre commune s'est doté, en mars 2009, d'une commission composée de huit membres issus des divers partis politiques : six Conseillers généraux et deux Conseillers communaux. Elle a pour mission :

- ✓ d'entreprendre une étude de faisabilité et d'esquisser des stratégies en vue d'éventuelles fusions intercommunales ;
- ✓ de prendre en compte les paramètres historiques, politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- ✓ d'étudier les synergies possibles avec les travaux de l'Agglomération ;
- ✓ **d'informer régulièrement** le Conseil général qui la mandate, mais aussi le Conseil communal et **les citoyens**, sur l'état d'avancement de ses travaux.

Avec la reprise du dossier par les six Conseils communaux, la mission de la COFI devra probablement être redimensionnée pour éviter d'inutiles doublons.

En coordination étroite avec les travaux de notre Exécutif, la COFI s'est mise au travail en profondeur et dans la durée en abordant les problèmes avec lucidité. Elle peut s'appuyer sur les travaux de Bernard Dafflon, Professeur à l'Université de Fribourg et expert en la matière. Selon ce dernier, trois dimensions sont à prendre en compte en matière de fusion :

- ✓ Définir un projet de société dynamique qui évite la perte d'identité ou d'appartenance à la communauté et qui renforce la démocratie participative.
- ✓ Étudier les dimensions « techniques » avec, entre autres : le personnel communal et son organisation, le patrimoine et les finances.
- ✓ Informer les citoyens de telle manière qu'ils puissent « accompagner » le processus de fusion et travailler avec eux sur des résistances bien compréhensibles provoquées par ce changement.

Quelques interrogations ont déjà peut-être traversé votre esprit ?

- ✓ Allons-nous vers une centralisation démesurée au point de perdre notre âme ?
- ✓ Que vont devenir nos armoiries ?
- ✓ Les services de proximité vont-ils disparaître ? Qu'en serait-il ainsi du contrôle de l'habitant, du service des écoles, du service social... ?
- ✓ Que deviendrait le personnel communal ? Devrions-nous craindre des licenciements ?

- ✓ Qu'en est-il du nouveau projet cantonal d'aide aux fusions ?
- ✓ Qu'en serait-il des impôts ?

A ce sujet, les discussions de la COFI ont déjà mis en évidence quatre éléments importants dans un processus de fusion.

1. Nous ne savons pas encore à ce stade **l'impact réel d'une fusion sur la fiscalité**. Cela dépendra en bonne partie de l'évolution des finances des six communes jusqu'en 2016. Si, d'ici là, les communes déficitaires sont capables de rééquilibrer leurs comptes et de dégager des marges d'autofinancement, l'impact sur la fiscalité sera limité. Un autre élément décisif sera l'importance et les modalités de l'aide cantonale pour laquelle un projet de loi est actuellement en consultation. En l'état, un seul constat comparatif peut être fait : aujourd'hui, le taux d'impôt de notre commune est bas, sa capacité de financement est très faible et sa dette élevée.
2. Si l'on veut **évaluer les avantages**, il faut le faire à long terme, dans un environnement où les données dont nous disposons actuellement peuvent beaucoup changer. Entre les 120'000 habitants de Berne et Lausanne, le Grand Fribourg pourrait devenir un pôle de 60'000 habitants attractif du point de vue économique, de l'emploi et de la formation. Notre poids politique face au canton en serait renforcé. Une grande commune fusionnée constituerait au surplus la base pour une meilleure politique d'aménagement du territoire et de préservation de la qualité de vie de ses habitants.
3. Pour nous, fusionner ne veut pas dire absorption, mais plutôt **mutualisation de ressources** qui diffèrent d'une commune à l'autre. Cela suppose de faire l'inventaire de ces ressources, des convergences et des divergences, des acquis et des lacunes, ceci dans tous les domaines de la vie des six Communes : les autorités politiques, le personnel administratif et technique, les bâtiments et équipements administratifs, le patrimoine financier, les finances. Cela suppose également de répondre aux questions posées par cet inventaire comparatif. La COFI est de l'avis qu'une telle étude de faisabilité dépasse ses capacités et doit être entreprise sous l'égide du Comité de pilotage mis en place par les Exécutifs des six Communes concernées. Elle constate avec satisfaction qu'une première analyse financière et fiscale a déjà été faite et que des études vont être entreprises sur les questions du personnel, des écoles, des affaires sociales, des bâtiments et des équipements.
4. Pour pouvoir adhérer à un projet de fusion, il est essentiel que la population puisse exprimer un **sentiment d'appartenance** grâce à des arguments qui ne soient pas qu'économiques, mais aussi historiques, culturels, sportifs et de vie sociale en général. À cet égard, la COFI est de l'avis qu'une enquête devrait être conduite auprès de la population et des milieux économiques des six communes, ceci afin d'avoir une image documentée de leurs avis sur le processus et les perspectives possibles d'une fusion.

La COFI poursuit actuellement ses réflexions, dont le contenu vous sera communiqué dans un prochain bulletin communal. Précisons que l'information produite ici est relayée et étoffée par divers documents que vous trouverez sur le site internet communal www.villars-sur-glane.ch.

Nous restons à l'écoute de vos questions, de vos interrogations et de vos suggestions.

Pour la COFI : Giovanni Colombo, Président

L'administration communale de Villars-sur-Glâne engage pour le 23 août 2010

1 apprenti-e employé-e de commerce

Conditions requises :

- langue maternelle française
- bons résultats scolaires
- préférence sera donnée à une personne domiciliée à Villars-sur-Glâne

2 voies de formation possibles :

- Profil B (formation de base)
- Profil E (formation élargie)

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, d'un extrait des carnets scolaires et d'une photographie sont à adresser au Secrétariat communal, rue du Centre 2, case postale 176, 1752 Villars-sur-Glâne 1, **jusqu'au 31 mars 2010**.

Vignette vélo

Les habitants de la commune pourront recevoir gratuitement la vignette vélo à la réception de l'administration communale du **1^{er} mars au 30 avril 2010**.

Rappelons que cette vignette est indispensable. En effet, si vous provoquez un accident et que vous n'avez pas de vignette, vous ne serez en aucun cas assuré. De plus, en cas de vol de votre bicyclette, vous faciliterez le travail de recherche de la police.



Nous vous rappelons également que le port du casque est vivement recommandé. En cas de chute, il vous protégera et vous évitera peut-être de graves blessures.

Passeport biométrique (Passeport 10)

Suite à la votation du peuple en mai 2009, l'introduction définitive du nouveau passeport biométrique suisse (passeport 10) aura lieu **le 1^{er} mars 2010**. Ce passeport sera muni d'une puce sur laquelle seront enregistrées une photo du titulaire ainsi que deux empreintes digitales.

Comment se procurer un passeport biométrique ?

Contrairement à la pratique actuelle, les personnes sont tenues de se présenter à partir du **1^{er} mars 2010** au **Service de la population et des migrants, secteur Passeports suisses**, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot (026/305.15.26), afin d'enregistrer les données biométriques. Ce service, qui est le seul du canton de Fribourg, est en effet équipé pour effectuer la saisie de ce type de données. **Il ne sera donc plus possible de commander un passeport à l'administration communale.**

Les personnes sont priées de se munir de leur ancien passeport, si elles en possèdent un. Une photo n'est, par contre, plus nécessaire. Les mineurs doivent être accompagnés du représentant légal.

Il est également possible de commander un passeport **par téléphone** (026/305.15.26) ou par le biais des sites internet suivants : **www.passeportsuisse.ch** ou **www.admin.fr/spomi**. Cette démarche peut se faire depuis le 24 février 2010 déjà. Mais il est obligatoire de se rendre ensuite au Service des passeports pour enregistrer les données biométriques.

Délai pour obtenir un passeport biométrique

A partir de la date de l'enregistrement des données biométriques, il faut compter **10 jours ouvrables**. Un délai plus important sera par contre nécessaire pendant la période suivant la mise en vigueur de ce nouveau passeport.

Passeports 03 et 06

Les passeports ordinaires 03 et biométriques 06 restent valables jusqu'à leur échéance.

Cartes d'identité

Les demandes de cartes d'identité pourront être déposées, comme par le passé, auprès de l'administration communale, mais également auprès du Service des passeports.

Par contre, lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, il faudra se rendre au Service des passeports.

Combien coûtent les documents d'identité et quelle est leur durée de validité ?

Passeport 10

Adultes dès 18 ans	Fr.	145.-	Validité 10 ans
Enfants de 0 à 18 ans	Fr.	65.-	Validité 5 ans

Carte d'identité

Adultes dès 18 ans	Fr.	70.-	Validité 10 ans
Enfants de 0 à 18 ans	Fr.	35.-	Validité 5 ans

Commande combi (passeport 10 et carte d'identité)

Adultes dès 18 ans	Fr.	158.-	Validité 10 ans
Enfants de 0 à 18 ans	Fr.	78.-	Validité 5 ans

Période transitoire du 15 février au 23 février 2010

Durant cette période, plus aucune commande de passeport ordinaire 03 et biométrique 06 ne pourra s'effectuer. Seule l'émission de passeports provisoires et de cartes d'identité sera maintenue.

Pour plus d'informations, consultez les sites www.passeportsuisse.ch ou www.admin.fr/spomi ou composer le no gratuit 0800 820 008.

Eclairage public

Introduction

Le changement climatique constitue aujourd'hui l'un des plus grands dangers pour la nature et les hommes. Le principal responsable du désordre climatique qui s'annonce est l'augmentation de la teneur en dioxyde de carbone (CO₂), qui résulte principalement de la combustion des énergies fossiles. La Suisse a ratifié, en 2003, le protocole de Kyoto et s'est engagée devant la communauté internationale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 8 % par rapport à 1990.

37 % des émissions mondiales de CO₂ proviennent de la production d'électricité. La consommation de l'éclairage public, un million de lampadaires en Suisse, représente environ 1.5 % de la consommation totale du courant électrique en Suisse.

Selon des experts, le potentiel d'économie pourrait être de 50 %. Pour ce faire, les communes doivent mettre sur pied un plan d'assainissement en adaptant les mesures à leurs besoins techniques.

Réflexions

Les Services techniques ont analysé l'éclairage public de la Commune de Villars-sur-Glâne, afin de trouver des mesures destinées à assainir le réseau. La commune possède 1283 points lumineux dont 615 sont éclairés par des lampes à vapeur de mercure (HQ), ce qui représente environ la moitié.

Quatre aspects ont notamment été traités :

1. Efficacité, valeur limite d'énergie.
2. Sécurité aux passages pour piétons.
3. Economie de la consommation d'énergie.
4. Diminution de la pollution lumineuse.

1. La valeur fixée par le label Cité de l'Energie, pour une ville de 10'000 habitants, est d'environ 12 kWh/m a. (kilowatt par heure par mètre de route par an). La valeur cible est cependant de 5 kWh/m a.

Pour Villars-sur-Glâne, qui compte 11'000 habitants, la valeur mesurée actuellement est d'environ 20 kWh/m a, ce qui montre que le potentiel d'économie à exploiter est important. La facture annuelle d'électricité de l'éclairage public est d'environ CHF 130'000.--.

2. La sécurité des passages pour piétons, spécialement aux abords des écoles, doit être garantie par un éclairage approprié.
3. La consommation d'énergie d'un éclairage public dépend de l'installation et du mode d'exploitation. La diminution de la consommation est dictée principalement pour des raisons financières et écologiques (économie d'énergie non renouvelable). Il ne faut pas pour autant limiter l'éclairage dans les rues où la priorité doit être donnée à la protection des usagers les plus vulnérables, comme les piétons et les cyclistes.
4. La pollution lumineuse qualifie la présence de lumière artificielle dans le ciel pendant la nuit et ses effets négatifs sur l'homme, la faune, la flore.

Pour l'homme, la production de certaines de nos hormones repose sur l'alternance du jour et de la nuit. Une perturbation durable de ce cycle naturel peut avoir des conséquences fâcheuses sur la santé (p.ex. troubles du sommeil).

La nuit, les oiseaux migrateurs et les insectes, mais d'autres animaux encore, s'orientent d'après les sources de lumière naturelles, comme la lune et les étoiles. Les sources artificielles diffusant de la lumière vers le ciel déroutent les animaux volants, perturbant ainsi leur orientation et leur comportement nutritionnel et reproductif. Les insectes sont attirés par les sources de lumière au contact desquelles ils peuvent être carbonisés. Il y a également un dérèglement de l'horloge biologique et une diminution du taux d'activité. Chaque lampadaire tue en moyenne 150 insectes par nuit d'été.

Pour la flore, il y a une augmentation de la période de croissance. Ainsi les plantes bourgeonnent plus tôt et sont plus exposées au gel. Les phases de leur croissance sont aussi dérégées.

Par ailleurs, l'éclairage nocturne augmente aussi la visibilité et favorise les excès de vitesse.

Propositions

Afin de respecter les engagements pris par la Commune de Villars-sur-Glâne auprès de l'association « Cité de l'énergie », les Services techniques, en collaboration avec le Groupe E, ont analysé chaque tronçon du réseau existant. Ensemble, ils ont cherché des solutions afin de garantir un éclairage normal, tout en diminuant la consommation énergétique et la pollution lumineuse.

Plusieurs possibilités ont été retenues :

- Diminution de la puissance des luminaires.
- Remplacement des lampes à vapeur de mercure HQ (blanche) par des lampes à vapeur de sodium Na (orange) ou iodures métalliques.
- Déclenchement de l'éclairage public pendant la nuit (de 24.00 h. à 05.00 h.)
Une source lumineuse déconnectée durant 5 heures chaque nuit permet des économies d'énergie comprises entre 30 % (hiver) et 50 % (été).
- Modification des luminaires existants.

Des solutions chiffrées ont été proposées pour le budget 2009 en tenant compte du retour sur investissement.

Réalisations 2009

Route de Condoz

Déclenchement de l'éclairage public de 24.00 h. à 05.00 h.

Coût de l'opération	CHF	2'085.35
Economie annuelle	CHF	1'014.20
Temps d'amortissement		3 ans

Route de Matran

Modification des 13 luminaires de 250 W HQ à 100 W Na.

Coût de l'opération	CHF	13'652.30
Economie annuelle	CHF	1'260.90
Temps d'amortissement		11 ans

Route de Villars-Vert

Modification des 6 luminaires de 250 W HQ à 100 W Na.

Coût de l'opération	CHF	6'301.05
Economie annuelle	CHF	581.95
Temps d'amortissement		11 ans

Projets 2010

Giratoire de Belle-Croix

Mât central actuel, hauteur 30 m avec 8 projecteurs de 700 W HQ
Modification projetée, hauteur 18 m. avec 6 projecteurs de 400 W Na

Coût de l'opération	CHF	14'114.95
Economie annuelle	CHF	2'189.60
Temps d'amortissement		7 ans

Route du Soleil

Eclairage existant, 15 candélabres 250 W HQ
Modification projetée, 5 candélabres 150 W et 10 candélabres 100 W Na

Coût de l'opération	CHF	15'978.60
Economie annuelle	CH	1'283.20
Temps d'amortissement		13 ans

Eclairage des passages pour piétons

Le réseau routier communal comprend 115 passages pour piétons dont 28 sont insuffisamment éclairés selon la norme européenne en vigueur (SN EN 13201). Il y a un déficit de sécurité aux abords des écoles.

L'installation aux abords des écoles de 6 candélabres spécifiques type Zébralux NA de 250 W Na sur mât de 8 m est projetée.

Coût de l'opération	environ CHF	30'000.00
---------------------	-------------	-----------

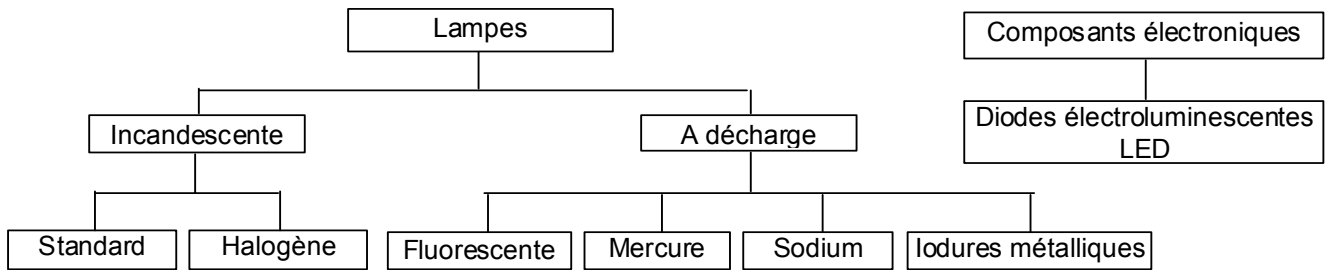
Conclusion

Chaque propriétaire peut déjà prendre des mesures sur sa parcelle afin de réduire les problèmes soulevés plus haut. S'il désire s'engager avec ses voisins pour réduire l'éclairage public dans sa rue, il peut s'adresser aux Services techniques qui se tiennent à disposition avec Mme Marie Garnier, Conseillère communale, pour une réunion d'information.

Jean-Claude Schneuwly

Chef de Secteur

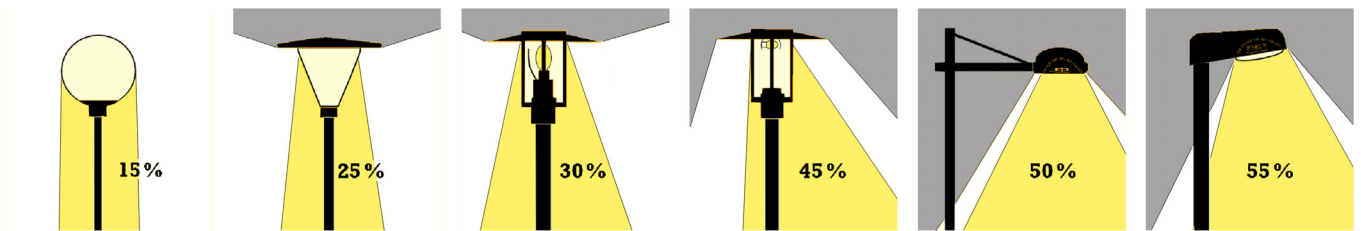
1. Classification générale des sources de lumière



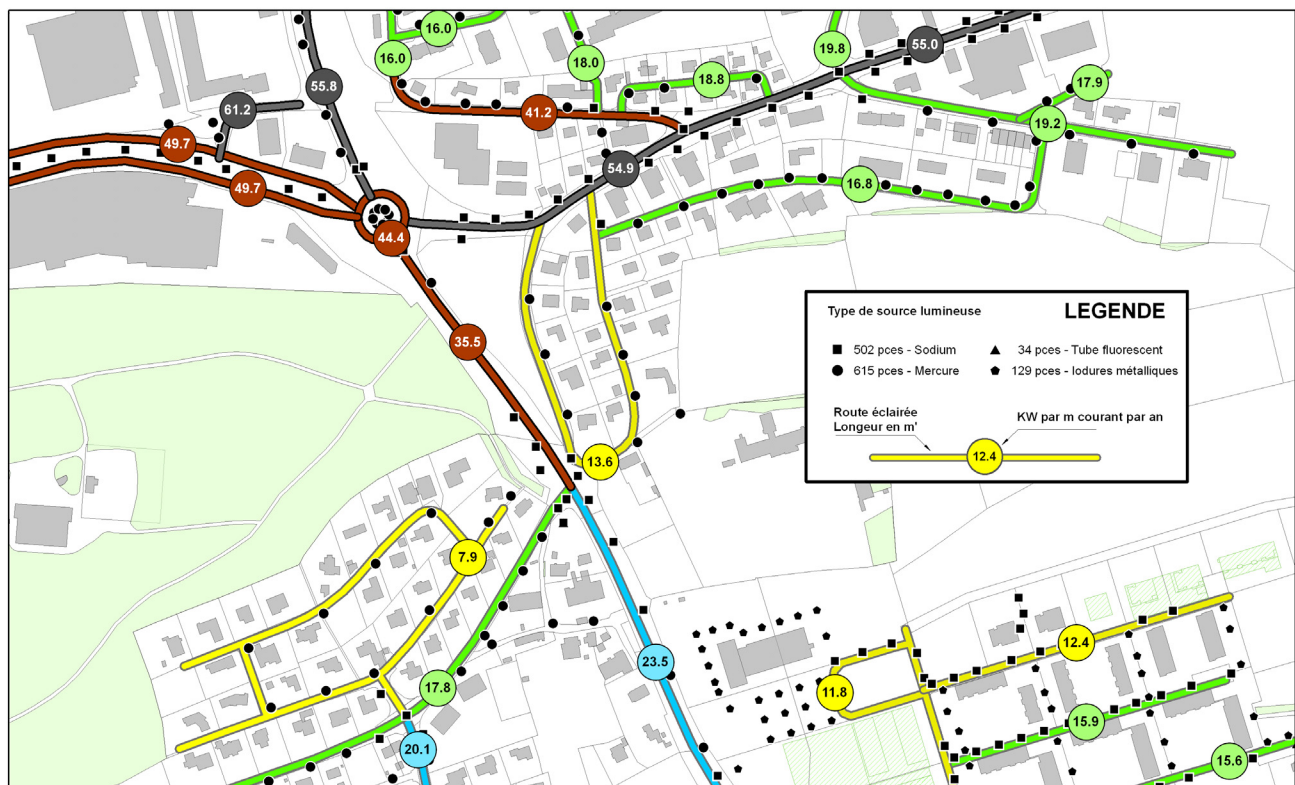
2. Rendement des sources lumineuses

Nature de la source	Rendement (en lm/W)	Durée de vie (heures)	IRC - rendu des couleurs
Lampe à incandescence	12 – 20	1'000 à 6'000	Bon à excellent
Lampe à halogène	15 – 30	2'000 à 4'000	Excellent
Lampe à fluorescence	50 – 80	7'000 à 20'000	Moyen à excellent
Lampe à LED	12 – 60	50'000 à 100'000	Moyen à bon
Lampe aux iodures métalliques	10 - 100	6'000 à 10'000	Moyen à excellent
Lampe à vapeur de mercure HP	10 – 60	16'000 à 20'000	Mauvais à bon
Lampe au sodium HP	80 - 138	12'000 à 22'000	Mauvais à moyen

3. Part utilisable de la lumière produite



4. Carte représentative de la consommation en KW par m' courant - par an



La forêt : 10 milliards de francs en détente et bien-être

Au temps de nos ancêtres, la forêt servait de pâture au bétail, fournissait gibier, baies et fruits divers à la population ; elle abritait parfois brigands et gens de peu de fortune. Dès le 12^{ème} siècle, la forêt produisait principalement du bois d'œuvre pour la construction navale et d'habitations; elle alimentait nos fourneaux. Dès le 19^{ème}, elle représentait une source d'énergie et une matière première indispensable pour l'industrie. Son rôle économique était alors à son point culminant. Les propriétaires forestiers étaient au bénéfice d'un patrimoine précieux et rentable.

Vers une forêt multifonctionnelle

Aujourd'hui, la forêt nous protège des dangers naturels tels qu'avalanches ou chutes de pierres, abrite une faune et flore menacées, produit du bois pour nos industries mais, surtout, elle accueille une société toujours plus stressée à la recherche de quiétude afin de se ressourcer. Dans les régions urbanisées, l'aspect de détente devient alors essentiel voire vital. Que ce soit pour le jogging, la promenade ou la randonnée, la pratique du VTT ou de la raquette, la détente en milieu forestier a pris un essor prépondérant ces dernières années.

Une forêt vierge est assurément très belle mais généralement impénétrable. La forêt grandit sans notre aide mais pas forcément à notre convenance. La main de l'homme l'accompagne donc vers une structure lui permettant de fournir les prestations dont nous avons besoin.



Economie forestière difficile

L'importance économique de la forêt diminue drastiquement à l'image de tout le secteur primaire. Faute de moyens, cette nouvelle situation menace l'entretien de cette richesse non plus économique mais sociétale.

Les propriétaires forestiers peinent à couvrir leurs coûts car la forêt n'est pas seulement l'affaire d'une récolte de bois synonyme d'entrée financière mais aussi de soins aux jeunes arbres, de plantations et d'entretien de chemins générant des frais. Le marché des bois n'est plus ce qu'il était. Notre code civil garantit l'accessibilité des forêts à tous, ce qui n'est pas le cas chez nos voisins étrangers. Les contraintes écologiques, la sécurité des promeneurs et sportifs lors des exploitations et le maintien d'un

milieu plaisant à la détente représentent des charges importantes. Dans ces conditions, le bilan global est généralement déficitaire.

Un besoin de reconnaissance

Les propriétaires forestiers ont besoin d'un soutien extérieur afin d'assurer au mieux les différents intérêts publics en jeu. La production de bois est du domaine privé ; par contre, les autres prestations fournies appartiennent au secteur public et ne sont actuellement pas véritablement reconnues et rémunérées. Selon une étude menée en 2005 (Ott et Baur), les prestations récréatives que la forêt suisse offre représentent une valeur annuelle de plus de 10 milliards de francs. Dans ce sens, un soutien financier au propriétaire de la part des communes, du canton et de la Confédération est indispensable afin d'assurer à long terme l'entretien de notre patrimoine forestier multifonctionnel, notre halle polyvalente naturelle.



Le clic utile

La forêt vous accueille, respectez ce milieu et les autres usagers. Que ce soit avec son chien, à cheval ou en VTT : **Partager, protéger, profiter, ... consultez nos brochures thématiques sur www.admin.fr.ch/sff.**



Le clic utile

Vous cherchez une place de pique-nique, une cabane ou encore un parcours thématique ou sportif, consultez notre répertoire pour les forêts sarinoises : www.admin.fr.ch/sff/fr/pub/themes/infos/accueil_foret.htm

Hauterive, hiver 2010
Service des forêts et de la faune, F. Schneider,
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement

Le « capital nature » de Villars-sur-Glâne

Villars-sur-Glâne a un important capital nature qu'il faut valoriser.

Avec la Glâne et la Sarine, la commune dispose de milieux naturels très intéressants dont la beauté est appréciée par les promeneurs. Certes, quelques obstacles empêchent la migration des poissons dans la Glâne. Il faudra y remédier dès que le problème de la pollution de la Sarine dû à la décharge de la Pila sera réglé. Mais pour l'instant, il ne serait pas judicieux d'entreprendre des travaux pour que des poissons contaminés remontent trop en amont de la Glâne.



Les forêts de Moncor, de Belle-Croix et du Platy sont très fréquentées pour le délasserment. Elles sont gérées de manière à préserver l'esthétique des arbres et la sécurité des promeneurs. Cet hiver, les employés de la Corporation forestière de la Sonnaz feront une coupe à Belle-Croix dans le but d'enlever les épicéas mûrs qui pourraient souffrir du bostryche ainsi que les hêtres dont les branches sèches pendent au-dessus des chemins. Les employés de la Corporation ont été rendus attentifs à la nécessité de préserver les sols, le cadre naturel et l'état des chemins. Espérons que cette coupe permettra aux utilisateurs de la forêt d'y avoir encore davantage de plaisir.

On peut de temps à autre observer un chevreuil dans nos forêts. Ceci est dû au fait que nos milieux naturels sont encore interconnectés. Un chevreuil peut, en effet, malgré des difficultés dignes du parcours du combattant, suivre les berges de la Sarine, remonter la Glâne, puis un petit ruisseau, passer ensuite sous l'autoroute vers le Bugnon, faire halte dans le bois de Moncor pour se diriger ensuite vers Corminboeuf. Un parcours le long des berges boisées qu'il conviendra non seulement de préserver à l'avenir, mais aussi d'élargir et de faciliter pour que nos enfants puissent avoir la surprise de découvrir un animal sauvage au détour d'un chemin.

Mais d'autres milieux naturels méritent une valorisation, notamment les prairies qui se trouvent dans nos parcs. C'est pourquoi, nous avons analysé, d'entente avec les jardiniers et les employés de la voirie de Villars-sur-Glâne, les espaces verts qu'ils entretiennent avec soin. Nous avons repéré ceux qui pourront faire l'objet d'un entretien extensif, c'est-à-dire moins fréquent, pour que les fleurs des prés puissent s'y développer. Bien entendu, le but n'est pas de cesser de tondre les passages fréquentés, mais de tondre à un rythme moins soutenu les talus et les prairies qui ne servent pas pour le sport ou la promenade. Ainsi, en encourageant des économies de main d'oeuvre, d'énergie, de bruit et de substances polluantes, nous laisserons les fleurs des prés s'exprimer. Par exemple, la carotte sauvage, plante nourricière de la chenille du machaon, ce magnifique papillon jaune et noir. Ou la splendide sauge des prés ! En 2009, plusieurs talus au centre sportif et aux Dailles ont déjà été traités de cette manière. On a pu y recenser des azurés, ces petits papillons bleus, témoins de la qualité d'un milieu naturel. De quoi être fiers de vos employés communaux qui favoriseront la faune locale et feront de Villars-sur-Glâne une commune qui s'engage pour la biodiversité.

Marie Garnier
Conseillère communale

Programme des manifestations

Mars				
Ts les mardis	14-16h00	Jeux de société		La Grange
Ve 5 - Sa 6	20h00	Semianyki Theatr Licedei	Théâtre cirque	Nuithonie
Ma 9	20h00	Urban Ballet Compagnie Révolution - Anthony Egéa	Danse	Nuithonie
Ma 9	14h30	Célébration	Vie montante	Les Martinets
Du 11 au 13 Di 14	20h00 17h00	Cinq hommes de Daniel Keene	Théâtre	Nuithonie
Sa 13 Di 14	11, 15, 17h00 11, 15, 17h00	J'ai marché sur le ciel	Théâtre / Tout public de 12 mois à 5 ans	Nuithonie
Du 15 au 24	lu + me 19h30-22h00	Cours de sauveteur Détail : www.samas-vsg.ch	Samaritains	Rte Chandolan 1 Salle théorie pompiers
Ma 16	13h45	Match aux cartes	Vie montante	Cormanon
Me 17	13h30	Marche	Vie montante	Centre sportif
Du 18 au 20	20h00	Le grand retour de Boris S.	Théâtre	Nuithonie
Du 25 au 27	20h00	Playback compagnie N. Seiler	Danse	Nuithonie
Ve 26 - Sa 27	20h00	JardinS d'Eden, provisoirement	Théâtre cirque	Nuithonie
Avril				
Ts les mardis	14-16h00	Jeux de société		La Grange
Ma 13	13h45	Prise de tension et loto interne	Vie montante	Cormanon
Du 13 au 17	20h00	L'anniversaire d'Harold Pinter Compagnie de l'Efrangeté	Théâtre	Nuithonie
Du 14 au 18/du 21 au 25 Me + Sa 17h00/Je 19h00 Ve 20h00 / Di 15 h		Los Kunos Tout public dès 7 ans	Cirque - théâtre	Chapiteau à côté de Nuithonie
Ma 20	13h45	Match aux cartes	Vie montante	Cormanon
Me 21	13h30	Marche	Vie montante	Centre sportif
Me 21 - Je 22	20h00	Looking for Marilyn (and me) Théâtre en Flammes	Théâtre	Nuithonie
Sa 24	9h30 - 11h30	Journée portes ouvertes	Ecole maternelle La Clairière	Fin Derrey 12
Ma 27	20h00	H3 Bruno Beltrão	Danse	Nuithonie
Ve 30	20h00	Voyageurs immobiles Compagnie Philippe Genty	Théâtre	Nuithonie
Mai				
Ts les mardis	14-16h00	Jeux de société		La Grange
Sa 1 Di 2	11 et 17h00 11 et 15h00	L'Ogrelet de Suzanne Lebeau Compagnie M.T.G.A.T	Tout public dès 7 ans	Nuithonie
Du 3 au 8	20h00	Battre le cœur... tant qu'il est chaud Théâtre de l'Ecrou, Les arTpenteurs	Théâtre musical	Tour vagabonde
Ma 11	14h00	Pèlerinage	Vie montante	Dép. Centre sportif
Ma 11 - Me 12	20h00	L'Ecole des femmes de Molière	Théâtre	Nuithonie
Ma 18	13h45	Match aux cartes	Vie montante	Cormanon
Me 19	13h30	Marche	Vie montante	Centre sportif

Programme des activités de l'animation

Pour tous

Spécial Pâques :

Venez décorer vos œufs de Pâques en famille

A « l'Espace Jeunes » du Platy, le mercredi 31 mars de 13h à 17h

N'oubliez pas d'amener vos œufs cuits

Chasse aux œufs dans la forêt de Belle-Croix

Jeudi 1^{er} avril, rendez-vous au réservoir de la forêt à 13h précises

Pensez à prendre un petit panier pour mettre les œufs

Ces deux activités sont destinées aux enfants de tous les âges, toutefois, les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte

DÈS 7 ANS

Tous les **mercredis** (sauf pendant les vacances scolaires), de 14h à 16h, à l' « Espace Jeunes » au Platy, des activités sont proposées pour les enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire. Vous trouverez le programme complet sur notre site internet : www.vsg-animation.ch

Spécial vacances de Pâques : **atelier décoration d'œufs de Pâques**

Lundi 29 mars, à Villars-Vert, de 13h30 à 16h

N'oublie pas d'amener tes œufs cuits

DÈS 8 ANS

Spécial vacances de Pâques : **à la rencontre des poussins du musée d'histoire naturelle**

Mardi 30 mars, départ à 13h30 de Villars-Vert, retour vers 16h30

Inscriptions auprès de l'animation au 026 /402 02 22

DÈS 9 ANS

Tous les **mercredis** (sauf pendant les vacances scolaires), de 14h à 16h, à Villars-Vert, des activités sont proposées pour les enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire. Nous travaillons sur des thèmes qui reviendront chaque mois, ainsi les enfants peuvent choisir les activités qui leur correspondent selon qu'ils aiment plutôt bricoler, sortir ou s'exprimer. En général le premier mercredi du mois nous faisons plutôt des bricolages, le deuxième mercredi de l'expression (théâtre, musique, cinéma, médias...), le 3^{ème} : « brico-cuisine », le dernier mercredi nous sortons : musée, forêt, etc.

DÈS 10 ANS

Tous les **vendredis**, à Villars-Vert, au « Milieu », **accueil** pour les enfants dès 10 ans et jusqu'à 12 ans, de 17h à 18h30, pour se retrouver, pour jouer, pour discuter...

Danse hip-hop, tous les jeudis à Villars-Vert, inscriptions et renseignements 026 402 02 22 ou staff@vsg-animation.ch

Spécial vacances d'été

Camp plage, soleil et balade dans la Broye avec des ânes

Du 12 au 17 juillet, prix : Fr. 250.-

Inscriptions auprès de l'animation au 026 /402 02 22

DÈS 11 ANS

Tous les mercredis, de 16h30 à 18h, « **Spécial filles** » au « Milieu » à Villars-Vert, pour les filles dès la 5^{ème} primaire

DÈS 12 ANS

Chaque **vendredi**, au Platy de 19h à 21h (sauf pendant les vacances scolaires), l'animation ouvre ses portes aux adolescent(e)s dès la 6^{ème} primaire

Atelier break-dance au Platy, chaque vendredi de 18h à 19h, (sauf pendant les vacances scolaires), pour filles et garçons dès la 6^{ème} primaire

DÈS LE C.O.

A Villars-Vert, au « Milieu », chaque **vendredi soir** l'animation accueille les jeunes dès le C.O. de 19h30 à 22h : discussions, musique, jeux...

Studio Rap

Le studio Rap offre des plages de deux heures aux groupes de jeunes qui souhaitent pouvoir enregistrer leur texte de rap sur leur musique. A Villars-Vert, au « Milieu », sur rendez-vous au 026 402 02 22

Travailleuse sociale hors murs

Des soucis, besoin d'un coup de main pour trouver un apprentissage, du travail, ou simplement envie de parler, de réaliser un projet, de mettre de la vie dans votre quartier ? La travailleuse sociale hors murs sillonne les différents coins de la Commune pour aller vers, discuter, écouter, soutenir, accompagner... Vous pouvez la contacter au 079 416 31 72



Vous trouverez plus d'infos sur notre site internet www.vsg-animation.ch

Renseignements et inscriptions :

Tel. 026 402 02 22 e-mail : staff@vsg-animations.ch

Pendant les vacances scolaires, les animations régulières sont suspendues

Partis politiques

Adresses des Présidents des partis politiques de Villars-sur-Glâne

Parti démocrate-chrétien (PDC)

Mme Caroline Dénervaud, rte de la Berra 16
Tél. 026 / 402 56 07
www.pdc-vsg.ch

Parti socialiste fribourgeois (PSF)

M. Thomas Marthaler, r. des Platanes 6
www.psvillars.ch

Parti libéral-radical (PLR)

M. Eric Guggiari, rte du Bugnon 28
www.plr-vsg.ch

Mouvement Ouverture

M. Samuel Grenier, ch. Pépinière 26

Parti chrétien-social (PCS)

M. Rolf Studer, rte du Coteau 63
www.csp-pcs.ch / e-mail: studerr@fr.ch

Union Démocratique du Centre (UDC)

M. Albert Leimgruber
rte de la Glâne 104

Adresses des Présidents des groupes pol. représentés au Conseil général

Groupe démocrate-chrétien (PDC)

M. Hubert Schaller, rte de Belle-Croix 6A

Groupe socialiste fribourgeois (PSF)

M. Nicolas Buntschu, ch. du Verger 7

Groupe PLR

M. Julien Chavaz, ch. de la Fenetta 26

Groupe PCS-MO

M. Samuel Grenier, ch. Pépinière 26

Délégation UDC

M. Albert Leimgruber, rte de la Glâne 104

Adresses diverses

Ecole de ballet Monique van der Roer

danse classique, moderne (tous âges et niveaux), Platanes 24, 026 534 51 02 ou 079 / 630 00 69 / www.mvdroer.ch

Danse de couple, Petit-Moncor 1, Heidi Hirsiger, 079 701 35 63

Centre Richemond Fribourg, activités santé et développement personnel, Moncor 15, 026 401 44 45 / www.centre-richemond.ch

Notre-Dame de la Route

Maison de formation d'adultes
026 409 75 00 / www.ndroute.ch
secretariat@ndroute.ch

Vill-Art groupe d'artistes amateurs,
Président : Raymond Pilloud 026 402 48 12

Groupe Scout Villars-sur-Glâne, M. François Rey 026 402 52 38

Société propriétaires chiens de police,
Président M. E. Morand, Moncor 27,
026 402 32 74

Art Show, club d'artificiers M. Aebischer,
026 402 73 87

Parents - jeunes - cannabis, case postale 98,
Villars-sur-Glâne 2, 079 545 61 92

Espace Nuithonie, rue du Centre 7, c.p. 139,
1752 Villars-sur-Glâne 1, 026 407 51 41
Billetterie : Office du Tourisme, 026 350 11 00

Ensemble vocal de Villars-sur-Glâne

Directeur : Philippe Morard,
rte de la Ferme 47, 026 401 02 75
Président : Dominique Rey,
ch. du Couchant 43, 026 402 52 38 /
www.evv.ch

Maîtrise de Villars

Directeur : Patrick Naef, 026 401 27 16
www.la-maitrise.net

SOS Jouets, rte de la Glâne 9 026 425 40 59
1700 Fribourg

Marc Ducrest et Keren Bisaz

Mirages Photographie
www.miragesphoto.com

Adresses des clubs sportifs

AEROBIC	Case postale 4	
Responsables :	1752 Villars-sur-Glâne 2	
Geneviève Canzali-Monney	026 401 77 48	
Magali Buri	026 401 03 37	
AÏKIDO SAKURA		
Resp. techn. Bernard Gremaud	026 402 21 78	
Planafaye 9		
A F S L H Handicapés		
Rte de Moncor 14	026 401 02 20	
BADMINTON	CP 170 Villars 1	
Responsable: Sophie Gremaud	079 312 39 19	
www.bcvillars.ch		
BASKETBALL	CP 14 Villars 2	
Président: Gérald Chappuis	079 518 72 62	
Resp. mvt jeun. : J.-P. Raineri	079 508 06 13	
www.villars-basket.ch		
BODY BUILDING		
Président : P.-Alain. Vonlanthen	079 321 18 46	
BOXE	CP 146 Villars 1	
Président: Roberto Quaranta	026 402 50 41	
CENT POUR CENT		
Cours de santé + Walking		
Présidente : Elaine Meuwly	079 750 38 17	
COURSE À PIED		
Sébastien Vonlanthen		
Moniteur Allez Hop	076 588 72 27	
sebrunning@yahoo.fr		
FOOTBALL	CP 43 Villars 2	
Président : François Grangier	079 348 26 43	
Resp. Juniors : Alexandre Wicht	076 424 07 90	
Resp. école foot : Pascale Spicher	026 424 07 75	
www.fcvsq.ch		
ENERGYM FITNESS	026 409 77 77	
FIT PLUS PREMIUM FITNESS	026 402 10 21	
GYM ACTIVES DAMES	026 402 48 50	
Présidente: Monique Bollmann		
Ch. de la Redoute 4		
GYM DAMES		
Présidente: M.-Louise Jacquat	026 402 77 92	
GYM DAMES VILLARS-VERT	026 402 88 47	
Présidente: Thérèse Roubaty		
GYM PARENTS - ENFANTS		
Responsable: Sonia Roubaty	026 401 05 71	
WALKING AÎNÉS ET SPORT	026 347 12 40	
ATELIER D'ÉQUILIBRE		
Pro Senectute Fribourg		
GYM HOMMES		
Président: Michel Brique	026 402 09 26	
GYM PRO SENECTUTE AINES	026 347 12 40	
ELLE & LUI	026 401 13 19	
Monitrice : Ch. Ding-Roschy	079 356 52 43	
GYM BIEN-ETRE	026 401 13 19	
Présidente: Chantal Ding-Roschy	079 356 52 43	
HOCKEY SUR GLACE	CP 65 Villars 2	
Président: Jean Crevoisier	079 689 33 46	
JUDO CLUB	026 465 13 20	
Président : Jean-Luc Chassot	078 635 44 00	
Vice-Prés. : Rocco Dolce	026 401 14 26	
KARATE-CLUB COBRA		
Dojo du Guintzet		
Resp. techn. Reynald Olivier	079 423 32 76	
KOBOXE THÉRAPIE SPORTIVE	026 430 07 23	
Route de Moncor 12	079 433 28 57	
koboxe@bluewin.ch / www.koboxe.org		
UHC GAMBACH VILLARS	CP 1539 1701 Fribourg	
Président: Yvan Cuennet		
MOTO	CP 89 Villars 2	
Président: Yves Schafer	026 481 47 40	
	079 417 52 24	
PLONGÉE SOUS-MARINE	079 230 38 01	
Président: Pierre Dumont		
Ch. de la Fenetta 6		
SKI	CP 100 Villars 2	
Président: Christian Neuhaus	026 400 03 33	
FOOTBALLTENNIS		
Président : Gilles Grandjean	079 323 23 78	
TENNIS CLUB AIGLON		
Club House	026 424 38 80	
Professeurs: Douglas Hull	079 219 42 64	
Laurent Becarelli	079 683 26 18	
TENNIS DE TABLE		
Président: Grégoire Piller	026 402 39 59	
Chef technique: David Gremaud	026 402 21 09	
TCHOUKBALL STREETCONCEPT TBC		
Jérôme Chopard		
Rte de Moncor 25	079 476 16 68	
chopard.jerome@bluewin.ch		
VOLLEYBALL SMILE		
Président : Jean-Daniel Peiry	079 508 67 58	
VOLLEY BIEN-ÊTRE	026 401 13 19	
Responsables: P. et C. Ding-Roschy		
NORDIC WALKING ALLEZ HOP		
Présidente : Elaine Meuwly	079 750 38 17	
GROUPE PRÉPARER MORAT-FRIBOURG		
Resp. Marianne Baechler	026 402 06 10	
www.morat-fribourg.ch		

Villars Animation		
"Espace Jeunes" au Platy	026 402 02 22	
Locaux Villars-Vert 26	026 400 01 60	
www.vsg-animation.ch		
Clinique dent. scol. de Villars-Vert	026 402 72 42	
Ouverte lundi et mardi de 07.45 h. à 11.30 h. et de 13.15 h. à 17.00 h.		
Accueil extrascolaire		
Cormanon (Mme S. Pasquier)	026 408 32 66	
Rochettes (Mme S. Pasquier)	026 401 36 20	
Villars-Vert (Mme M.-M. Bovet)	026 400 06 48	
Bibliothèque communale	026 408 32 90	
MA: 15 h. à 18 h. JE: 15h. à 18 h.		
ME: 17 h. à 20 h. SA: 10 h. à 12 h.		
Ludothèque (Rés. «Les Martinets»)	026 407 35 37	
ME et VE après-midi, de 15h30 à 18h00		
Pendant vacances seulement ME après-midi		
Section des Samaritains	079 394 02 38	
M. Pascal Baffert, Président		
<u>Cours de sauveteurs</u> : inscriptions :	026 402 94 25	
Mme Marie-Thérèse Corpataux		
<u>Matériel pour malades et accidentés</u>		
Ce matériel peut être obtenu auprès de		
Mme Chantal Mauron, en cas de	026 402 42 33	
non-réponse Mme Martine Chenaux	079 326 17 11	
www.samas-vsg.ch		
Résidence pour personnes âgées « Les Martinets »		
M. Marc Roder, Directeur	026 407 35 33	
8 h.-11.30 h. / 14 h.-16.30 h. (secrétariat)		
Home médicalisé de la Sarine	026 422 51 11	
Av. Jean-Paul II 10, CP 112		
Foyer Jean-Paul II (home méd.)	026 422 78 00	
Ch. Cardinal Journet 4		
Maison de repos et centre de convalescence		
Villa St-François		
Av. Jean-Paul II 12	026 422 71 11	
Pro Senectute Fribourg		
Ch. de la Redoute 9	026 347 12 40	
Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine	026 425 55 25	
Beaumont 6, c.p. 132, 1709 Fribourg		
Serv. de puériculture de l'Off. fam.	026 323 12 11	
<u>Consult</u> : 2 ^{ème} et dernier mercredis du mois, de 14 à 17h30, Home des Martinets et le 3 ^{ème} mercredi du mois, de 8h30 à 12h00, Villars-Vert (annexe à la chapelle)		
Service de repas chauds à domicile :		
- Gastro Traiteur , Beaumont 9	026 424 22 64	
- Frimenu , c.p. 84, 1709 Fribourg	026 424 79 22	
www.frimenu.ch	079 743 20 66	
Sport-Handicap		
Rte de Moncor 14	026 401 02 20	
Parkinson Suisse - Groupe Fribourg et Broye vaudoise		
Mme Doris Vernaz	026 412 11 41	
SOS Futures mamans		026 322 03 30
La Famille au Jardin , Foyer de jour pour personnes présentant d'importants troubles de mémoire type Alzheimer		
Römerswil 4, 1717 ST-URSEN	026 321 20 13	
www.la-famille-au-jardin.ch		
Allaitement : Conseils tél. - Consult. à domicile		
Mme Chantal Dévaud	026 402 81 73	
Consultante en lactation IBCLC		
Baby-sitting (Croix-Rouge)		026 347 39 49
« Vie Montante » groupement du 3ème âge		
M. Henri Currat, Président	026 402 18 64	
Mme Cécile Tâche	026 402 40 65	
Gymnastique. Ecole de Cormanon		
Tous les mardis à 17.00 h.	026 402 66 75	
Association de Parents d'Elèves		
CP 25, 1752 Villars-sur-Glâne 2		
Mme Sandrine Python, Secrétaire	026 401 17 88	
Association d'accueil familial de jour de la Sarine		
Rue de Romont 2	026 322 69 26	
Crèche « Les Dauphins »	026 402 72 85	
Route de Villars-Vert 50		
du LU au VE, de 06.30 h. à 18.15 h.		
www.crechelesdauphins.ch		
Crèche « Arc-en-Ciel »	026 401 30 05	
Pérolles d'en-Haut 6		
du LU au VE, de 07.00 h. à 18.00 h.		
Crèche Cap Canaille	026 401 26 36	
Rue des Cerisiers 2		
www.capcanaille.ch		
Ecole maternelle « La Clairière »		
Imp. Fin Derrey 12	026 402 79 85	
Mme C. Cotting	026 422 21 15	
Mme D. Sugnaux	026 402 86 89	
Ecole maternelle « Au Coffret Magique »		
Mme L.-M. Müller, rue Platanes 37	026 401 53 12	
Ecole maternelle bilingue « Scou-Bi-Doux »		
Mme C. Lambert, Platanes 33, CP 52	026 401 01 54	
Association des propriétaires quartier des Dailles-Ouest		
Pierre Civelli, Président	026 402 66 84	
Association Vivre avec la mort ,	026 436 46 60	
rte de Fribourg 18, c.p. 33, 1723 Marly 1		
www.valm.ch		
Permanence téléphonique	026 424 00 80	
Association Alzheimer Suisse	026 402 42 42	
Section Fribourg, rte du Châno 12		
1782 Belfaux		
Service Ambulance Sarine (SAS)		144
Feu		118
- Officier de piquet	026 40 20 118	
- Commandant du feu	026 401 41 18	